

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2021

Présents : 10/15 : CASTAN-COLLOMB Valérie, CREPEL Christine, CROUZET André, DIJON Benoit, DONNET Louis, FAYAD Ghassan, GAFFET Muriel, MANGIN Jean-Baptiste, SENOT Laurent, STEEMERS Pascale

Absents : 5/15 : ASTIER François, CAPELLI Aurélie, FABRE Benoit, LOUCHE Robin, REUTER Dominique

Pouvoirs : REUTER Dominique a donné pouvoir à Louis DONNET

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Validation du pv de sa dernière réunion.

Les autorisations d'urbanisme déposées depuis le 16 décembre 2020 sont présentées

Sommaire :

Les délibérations sont votées consultables en mairie et sur le site internet de la commune, Sauf précision contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité

- Approbation du Pv du dernier conseil : 16 décembre 2020
- Point sur les dossiers d'urbanisme
- DELIBERATION 2021-688 du 6 janvier 2021 - CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE - avenant 01
- DELIBERATION 2021-689 du 6 janvier 2021 - Attribution de marché de travaux de voirie dans le cœur du village
- Question diverses

CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE - avenant 01 (délib 2021-688)

Vu la délibération du 8 mars 2013 donnant son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de NIMES, représentant l'Etat à cet effet,

Après oui, Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n°01 à la convention signée en avril 2013, permettant la modification de l'article 3.2.4 afin d'inclure les marchés publics de tous types dont les DSP.

Attribution de marché de travaux de voirie dans le cœur du village (délib 2021-689)

Après oui, Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché dans les conditions définies au cahier des charges aux Co-traitants du groupement conjoint et solidaire EUROVIA LR/SOLS MEDITERRANEE représenté par Luc FAURE, chef d'Agence tel que
SAS SOLS MEDITERRANEE (Milhaud) Siret 445 085 699 00020
SAS EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON (NIMES) Siret 428 613 525 00040
- pour un montant de marché tel que :

Montant de l'offre par tranche

Tranche(s)	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
TF : Tranche Ferme	187 424.70€	37 484.94€	224 909.64€
TO001 : Tranche Optionnelle 1	154 234.70€	30 846.94€	185 081.64€

TO002 : Tranche Optionnelle 2	91 688.70€	18 337.74€	110 026.44€
Total	433 348.10€	86 669.62€	520 017.72€

FINANCES
**AUTORISATION DE MANDATEMENT ANTICIPE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2021 (délib 2021-690)**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et assainissement de l'exercice 2020 avant le vote du budget primitif 2021

- sur le budget principal

réparti au chapitre tel que le veut le vote du budget

	Crédits ouverts 2020	Crédit autorisés avant vote BP 2021
chapitre 13	160 572.00	40 143.00
Chapitre 20	2 500.00	625.00
Chapitre 21	1 273 777.67	318 444.42
Chapitre 26	1 500.00	375.00
Total	1 438 349.67	359 587.42

- sur le budget assainissement

réparti au chapitre tel que le veut le vote du budget

	Crédits ouverts 2020	Crédit autorisés avant vote BP 2021
Chapitre 21	81 812.61	20 453.15
Chapitre 26	600.00	150.00
Total	82 412.61	20 603.15

FINANCES
**AUTORISATION DE MANDATEMENT ANTICIPE DES DEPENSES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (délib 2021-691)**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à verser aux associations concernées une première partie de ces subventions attribuées dans la limite de 50% des dépenses votées lors de l'exercice 2020
 - A savoir 27 950€ votés au chapitre 65 (article 6574)
 - Soit une ouverture de crédits de 13 975€ au même article

Questions diverses :

Marchés Solidaires : C. CREPEL propose au Conseil de poursuivre l'action des marchés solidaires à raison d'un dimanche par mois, en évitant le dernier dimanche de chaque mois. Le Conseil valide ce projet et propose d'établir un calendrier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.

Liste des délibérations votées consultables en mairie et sur le site internet de la commune :

Sauf précision contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité